

DAAC 2023 - Label EAC

C1 ATTENTION :
La validation de vos réponses est définitive, vous ne pourrez pas revenir sur le formulaire.
Veillez, en particulier, à préparer les éventuelles pièces justificatives et à les téléverser avant de cliquer sur le bouton "Validez votre candidature".

P1

A - IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE / ÉTABLISSEMENT

Q1 * Nom de l'établissement

Q2 * Réseau

- Public
 Privé

Q3 * Type d'établissement

- École
 Collège
 Lycée général et technologique
 Lycée professionnel
 EREA
 Cité scolaire
 Autre

Q4 Vous souhaitez labelliser :

(Q3 est parmi "Cité scolaire")

- L'école
 Le collège
 Le lycée
 L'ensemble de l'établissement

Q5 Vous avez répondu "autre", merci de préciser :

(Q3 est parmi "Autre")

Q6 * Département :

- 22 - Côtes d'Armor
 29 - Finistère
 35 - Ille-et-Vilaine
 56 - Morbihan

Q7 * Commune

Q8 * Adresse de l'établissement :

Q9 Circonscription :

(Q3 est parmi "Ecole")

P2

B - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Q10 * Nom :

Q11 * Prénom :

Q12 * Fonction dans l'école / établissement :

Q13 * Courriel professionnel (@ac-rennes.fr) :

Q14 * Téléphone

10 chiffres, sans espace, sans ponctuation

P3

PARTIE 1- APPROPRIATION COMMUNE DE LA DÉMARCHÉ EAC PAR LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

Q15 * Votre école ou établissement :

Des précisions vous seront demandées sur certains items que vous cochez.

Fait référence aux objectifs des articles de la charte EAC

- Se fonde sur les enseignements en pluridisciplinarité notamment avec les enseignements artistiques
- S'appuie sur une pédagogie de projet qui permet la formation de l'élève dans toute sa singularité
- Prend en compte des piliers de l'EAC (Pratiquer, Connaitre, Rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux)
- Offre à un nombre significatif d'élèves des projets EAC de qualité dans l'école/établissement
- Est construite en cohérence avec les démarches engagées précédemment et postérieurement (notion de parcours de l'élève école, collège, lycée, enseignement sup)
- S'articule avec au moins un parcours éducatif (parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours avenir)
- Permet le rayonnement des projets EAC en dehors de l'école/établissement en lien avec les partenaires, en particulier ceux du territoire
- Fait l'objet d'une évaluation en amont (diagnostic) et aval (bilan)

Q16**Fait référence aux objectifs des articles de la charte EAC.****Quels articles ?**

(Q15 est parmi "Fait référence aux objectifs des articles de la charte EAC")

- 1. L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.
- 2. L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- 3. L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.
- 4. L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.
- 5. L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.
- 6. L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.
- 7. L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8. L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).
- 9. L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
- 10. Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

Q17**Prend en compte des piliers de l'EAC.****Quel(s) pilier(s) ?**

(Q15 est parmi "Prend en compte des piliers de l'EAC (Pratiquer, Connaitre, Rencontrer des œuvres, des artistes, des lieux)")

- Pratiquer
- Connaitre
- Rencontre des artistes, des œuvres ou des lieux

Q18**Offre à un nombre significatif d'élèves des projets EAC de qualité dans l'école/établissement****Quel pourcentage d'élèves ?**

Vous avez accès à ces chiffres sur Adage, dans l'outil statistiques du volet culturel de votre établissement.

(Q15 est parmi "Offre à un nombre significatif d'élèves des projets EAC de qualité dans l'école/établissement")

- < 25%
- entre 25% et 50%
- entre 50% et 75%
- > 75%
- 100%

Q19 Est construite en cohérence avec les démarches engagées précédemment et postérieurement (notion de parcours de l'élève école, collège, lycée, enseignementsup)

Merci de préciser :

(Q15 est parmi "Est construite en cohérence avec les démarches engagées précédemment et postérieurement (notion de parcours de l'élève école, collège, lycée, enseignement sup)")

Q20 S'articule avec au moins un parcours éducatif.

Quel(s) parcours éducatif(s) ?

(Q15 est parmi "S'articule avec au moins un parcours éducatif (parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours avenir)")

- Parcours citoyen
- Parcours éducatif de santé
- Parcours avenir

Q21 Permet le rayonnement des projets EAC en dehors de l'école/établissement en lien avec les partenaires, en particulier ceux du territoire

Merci de préciser.

(Q15 est parmi "Permet le rayonnement des projets EAC en dehors de l'école/établissement en lien avec les partenaires, en particulier ceux du territoire")

Q22 Permet le rayonnement des projets EAC en dehors de l'école/établissement en lien avec les partenaires, en particulier ceux du territoire.

Quel(s) partenaire(s) ?

(Q15 est parmi "Permet le rayonnement des projets EAC en dehors de l'école/établissement en lien avec les partenaires, en particulier ceux du territoire")

Q23 Fait l'objet d'une évaluation en amont (diagnostic) et aval (bilan)

Merci de joindre le document d'évaluation EAC de votre établissement :

(Q15 est parmi "Fait l'objet d'une évaluation en amont (diagnostic) et aval (bilan)")

Possibilité d'attacher un fichier

P4

PARTIE 2- LE PILOTAGE DE LA DEMARCHE EAC

Q24

1. Inscription de la démarche EAC dans le projet d'école ou d'établissement

- La démarche est présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école pour être inscrite au projet de l'école ou de l'établissement.
- La démarche EAC constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement
- La démarche EAC constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement ET est co-construite avec les acteurs territoriaux (structures culturelles, collectivités territoriales)

Q25

Merci de fournir la partie concernant l'EAC du projet d'établissement :

(Q24 est parmi "La démarche est présentée au conseil d'administration ou au conseil d'école pour être inscrite au projet de l'école ou de l'établissement.", "La démarche EAC constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement", "La démarche EAC constitue un axe fort du projet d'école ou d'établissement ET est co-construite avec les acteurs territoriaux (structures culturelles, collectivités territoriales)")

Possibilité d'attacher un fichier

Q26

2. Implication des élèves et de la communauté éducative

Parmi les propositions suivantes, qui est impliqué dans la démarche EAC :

- Communauté éducative
- Conseil d'école
- Conseil pédagogique
- Conseil d'administration
- Conseil de cycle
- Conseil école-collège
- Parents d'élèves
- Instances élèves

Q27

3. Moyens financiers liés à la démarche EAC :

- Implique le fléchage d'un budget dédié à l'EAC par l'établissement (même modeste)
- Implique un ou plusieurs partenaires financiers dans le montage des projets

Q28

Quel(s) partenaire(s) financier(s) ?

(Q27 est parmi "Implique un ou plusieurs partenaires financiers dans le montage des projets")

Q29

4. Coordination interne de la démarche EAC :

- Un coordonnateur EAC et/ou référent culture a été identifié dans l'école/l'établissement et a en charge de renseigner l'application ADAGE
- Une équipe de coordination des actions EAC est constituée et animée par le référent/coordonnateur culture.
- Les travaux de l'équipe de coordination se fondent sur un diagnostic pour identifier des problématiques

Q30

5. Formation des personnels

- L'équipe éducative s'inscrit dans des actions de formation continue
- L'équipe éducative s'inscrit dans des actions de formation continue avec les écoles et établissements de proximité dans une logique de formation territorialisée
- Formation commune de l'équipe éducative et des acteurs culturels

Q31 Quelle(s) formation(s) ?

(Q30 est parmi "L'équipe éducative s'inscrit dans des actions de formation continue", "L'équipe éducative s'inscrit dans des actions de formation continue avec les écoles et établissements de proximité dans une logique de formation territorialisée", "Formation commune de l'équipe éducative et des acteurs culturels")

Q32 6. Communication et valorisation

La communication et la valorisation des actions et des productions des élèves sont faites :

- En interne (Expositions, ENT...)
- En interne ET en externe (Restitutions, site web, réseaux sociaux...)

Q33 Pouvez-vous donner un exemple :

(liens vers une page du site internet, lien vers le réseau social...)

P5**PARTIE 3 - OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE PAR LE PARTENARIAT****Q34** Dans votre école ou établissement :

- Un dialogue avec au moins un partenaire culturel est engagé
- Le partenariat est consolidé par la mise en place d'actions avec des acteurs de qualité susceptibles d'accompagner l'école/l'établissement dans sa démarche.
- La démarche de l'école/établissement est construite en cohérence avec la politique EAC du territoire et de ses acteurs.

Q35 Merci de préciser :

(Q34 est parmi "Un dialogue avec au moins un partenaire culturel est engagé", "Le partenariat est consolidé par la mise en place d'actions avec des acteurs de qualité susceptibles d'accompagner l'école/l'établissement dans sa démarche.", "La démarche de l'école/établissement est construite en cohérence avec la politique EAC du territoire et de ses acteurs.")

* Réponse obligatoire

.....



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre dossier est bien déposé.

Pour toutes questions relatives à la labellisation, vous pouvez contacter le coordonnateur départemental EAC de votre département.

Pour toutes questions relatives au questionnaire, vous pouvez contacter Quentin Amalou : quentin.amalou@ac-rennes.fr

ACADÉMIE DE RENNES